

AVIS de vacance

Ville de Saint-Martin-d'Hères

Cadre d'emplois :
Adjoints techniques**Quotité** : Temps complet**Publication**: interne/externeDate de création
18/10/2019Date de mise à jour
18/10/2019Note de service
n°**2019/87**
EL/MN/VD/MC**Filière** : Technique
Catégorie : CDélai de dépôt des candidatures
Le vendredi 29 novembre 2019 inclus**DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES****DIRECTION GENERALE ADJOINTE** : Services Techniques**DIRECTION** : Espaces Extérieurs**AFFECTATION** : Service entretien urbain secteur Propreté Urbaine

Agent(e) technique polyvalent de la propreté urbaine conducteur balayeuse

1. Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2ème ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique et solidaire, qui fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 400 000 habitants).

2. Missions du secteur

Rattaché à la Direction Espaces Extérieurs, le service entretien urbain gère deux secteurs: celui de la propreté urbaine et celui de la voirie restait communale. Le secteur propreté urbaine a pour mission d'assurer le nettoyage régulier de tous les espaces publics (voirie, trottoirs, cours d'écoles, marchés ...) et de veiller à la propreté du domaine public. Son rôle permet d'éviter tout risque sanitaire lié à l'accumulation de déchets à un même endroit. À l'aide de souffleurs, débroussailleuses, pinces, corbeilles, balayeuses,... il réalise le nettoyage des villes.

Sous l'autorité du chef de service, l'agent doit :

Activités principales	
<p>Nettoyage des espaces publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Balayer, ramasser feuilles, détrit, encombrants avec outils, matériels et engins adaptés (balai, souffleur, pince...) • Mettre de l'absorbant sur pollution si nécessaire, nettoyer les espaces selon les procédures en vigueur • Vider, nettoyer tous les jours les corbeilles • Nettoyer, entretenir, réapprovisionner les distributeurs de sacs à déjections canines • Laver à haute pression certains espaces en lien avec le secteur voirie • Désherber selon les techniques et choix en vigueur dans la collectivité (zérophyto...) • Enlever l'affichage sur les panneaux d'expression libre en lien avec le secteur voirie • Détecter les anomalies, les problèmes techniques, les faire remonter à l'encadrement • Informé sa hiérarchie des interventions réalisées 	<p>Conduite de la balayeuse à titre régulier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien régulier de la balayeuse/ des outils, engins spécifiques • Nettoyage des vestiaires et garages • Nettoyage manuel, mécanique et/ou avec balayeuse tous les jours et en fin de marché (du mardi au samedi), et lors des manifestations exceptionnelles • portage de documents confidentiels à détruire à l'incinérateur intercommunal
	<p>Activités complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité en dehors des horaires habituels de travail sur la base du volontariat : lors d'opérations et d'événements exceptionnels (événements festifs, marché aux fleurs, marché de Noël, fête du parc, déneigement...). NB : Activité obligatoire durant le temps de travail. • Polyvalence selon les nécessités du service

4. Profil recherché

Sous la responsabilité du chef d'équipe du secteur propreté urbaine et du chef de service entretien urbain et au sein d'une équipe, vous réalisez l'ensemble des travaux d'entretien et de nettoyage de l'ensemble de l'espace public et des espaces privés communaux sur le territoire. Sensible aux questions environnementales, vous contribuez à l'embellissement des espaces publics. Polyvalent et habitué au travail en extérieur, vous êtes amené à côtoyer les habitants et à travailler en équipe.

Connaissances	Savoir faire
<ul style="list-style-type: none"> • Environnement territorial • Missions et activités des partenaires extérieurs associés • Règlements intérieurs - Procédures du service et des services partenaires • Vocabulaire professionnel du service • Droits et obligations des usagers • Localisation des principaux espaces publics et domaine privé communal • Code de la route • Procédures d'alertes et de secours • Pictogrammes de dangerosité des produits • Conditions de stockage de produits • Normes de sécurisation de chantier • Communication orale : notions de base 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les techniques de désherbage manuel/mécanique/alternatives/rotofil/de ramassage de feuilles/détrit... • Appliquer les procédures de nettoyage en vigueur/les techniques de conduite de balayeuse selon leurs spécificités/les règles d'hygiène/de santé et de sécurité en direction des usagers et au travail (dont gestes et postures, EPI, utilisation des matériels, des outils et des produits ...) • Mettre en œuvre les techniques et les matériaux d'intervention en viabilité hivernale en respectant l'environnement • Rendre compte d'activité sur les outils de suivi • travail en équipe

Sens du service public,
Esprit d'équipe, responsabilité dans le travail, être disponible
Retenue dans la relation avec les usagers

- Être garant de l'image de la collectivité

5. Conditions

<p style="text-align: center;">Conditions d'exercice</p> <ul style="list-style-type: none"> • Port d' EPI : casque avec grille/visière - chaussures de sécurité – lunettes de sécurité – masques - combinaison – gants – casque anti-bruit – vêtements haute visibilité • Travail sollicitant de façon répétitive les membres supérieurs/rachis • Travail sur la voie publique à pieds ou dans la balayeuse • Travail isolé possible 	<p style="text-align: center;">Conditions d'exercice particulière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation selon règlement intérieure GTT 2017 – prenant en compte les marchés du samedi • Horaires variables selon les semaines et les saisons
<p style="text-align: center;">Habilitations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signalisation des chantiers fixes ou mobiles sur la voie publique • PSC1 Gestes et postures • Sensibilisation à l'utilisation des produits chimiques 	<p style="text-align: center;">Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permis B (Conduite de Méga - Piaggio - Polybène) • Conduite de balayeuses <p style="text-align: center;">Conditions de rémunération</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT) Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)
- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les candidats intéressés par cet emploi voudront bien faire acte de candidature, (**lettre de motivation + CV obligatoire**) à : Monsieur Le Maire - Direction des Ressources Humaines-Service Développement Emploi et Compétences par mail secteur.recrutement@saintmartindheres.fr

(tampon)



Maison communale

111 avenue Ambroise Croizat, CS 50007

38401 Saint-Martin-d'Hères Cedex - Tél. 04 76 60 79 79

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Maire

Le Directeur Général des Services